



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 3099

Texte de la question

M Marc Reymann attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur la situation difficile des artisans bateliers de l'Est de la France eu égard à une concurrence de plus en plus vive d'autres moyens de transports, en particulier de la SNCF. Il s'avère, en effet, que le trafic de bière entre Strasbourg et Gennevilliers avec retour en emballages vides pour les péniches de 38,50 mètres a été supprimé et que l'on constate une baisse très sensible des tableaux de fret au port autonome de Strasbourg. Afin de sauvegarder le devenir de cette profession, qui a fait preuve ces dernières années de dynamisme et d'une grande souplesse sur le plan commercial, il lui demande de bien vouloir faire connaître les mesures qu'il compte prendre dans les meilleurs délais pour assurer le maintien des activités des artisans bateliers de l'Est de la France.

Texte de la réponse

Reponse. - La baisse d'activité dont souffre depuis plusieurs années déjà le secteur de la batellerie touche l'ensemble du territoire. Elle n'est pas propre à la région de l'Est de la France qui, en regard d'une diminution effective des trafics réalisés par l'intermédiaire des bureaux d'affrètement, peut se prévaloir de transports internationaux rheno-mosellans ayant eu plutôt tendance à se développer ces derniers mois. Face à un problème aussi général, les pouvoirs publics se doivent d'accorder la priorité à des mesures de portée nationale, en l'occurrence orientées avant tout vers l'amélioration de l'état du réseau et le redressement économique des entreprises. Tel est le sens de la politique engagée par le Gouvernement. D'ores et déjà, de premières dispositions ont été prises et des résultats obtenus. Ainsi, en matière d'infrastructures, la revalorisation de quelque 20 p 100 des dotations budgétaires décidée dès l'exercice 1989 marque une nette inversion de tendance par rapport aux années précédentes. De même est en cours d'examen à l'échelon interministeriel le prérapport que Mme Yvette Chassagne a remis à la suite de la mission d'étude qui lui a été confiée sur le sujet. S'agissant de la situation des entreprises, l'élaboration d'un plan économique et social renoué faisant suite à celui mis en place en janvier 1986 est actuellement en voie d'achèvement. Axes notamment sur la modernisation des exploitations et l'amélioration de leur rentabilité, ses mesures devraient pouvoir entrer en application dès le début de l'année 1989. Une telle démarche procède d'une volonté d'accroître la compétitivité du secteur. Partant, elle constitue à la fois le moyen le plus sûr de conquérir des marchés et la meilleure protection contre des revers commerciaux du type de celui effectivement très dommageable subi en février 1988 avec la perte des trafics de bière Strasbourg-Gennevilliers. L'intérêt de toutes les parties prenantes est donc de la poursuivre activement et, chacun avec ses moyens propres, de la développer, ce a fortiori dans la perspective de l'échéance européenne de 1993. Le Gouvernement y est pour sa part résolu.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3099

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2733